

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 10 mars, à 20 heures 15, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Pascal MÉHEUT, Maire.

Etaient présents : Pascal MEHEUT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Frédéric LEBON, Gilles COLMANT, Chantal BERGANDY, Jean-Michel SAVARD, Olivier LUTHIER, Nicolas TRIPET, Frédéric GRANDSEIGNE, Sylvie GAYET, Virginie GUESDON, Charles GARNIER, Jean-Paul GARNIER, Nathalie MORONVAL.

Monsieur Frédéric LEBON est désigné secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mélanie TAUPIN, qui remplacera Marie-Thérèse RIVIERE au sein du secrétariat, et remercie toutes les personnes ayant exercé l'intérim du secrétariat pendant l'absence de personnel.

Monsieur le Maire fait part de la prochaine date du Conseil Municipal le jeudi 14 avril 2016, qui aura pour objet le vote du budget communal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 février 2016 est adopté à l'unanimité.

1. PREMIERS ELEMENTS DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part de la situation de la trésorerie pour l'année 2016, qui avoisine les 200 000 euros. Le compte administratif dégage un excédent de 219 102 euros à reporter au budget.

Une diminution de 15% du budget est prévue du fait de la baisse des dotations de l'Etat.

Il explique que la moitié des dépenses en fonctionnement rentrent dans les charges de personnel, du secteur scolaire et périscolaire. Aussi, une part de budget est réservée en cas de dépenses imprévues.

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal la préparation des éléments du budget et son mode de calcul pour inscrire le budget en investissement.

Il indique également que suite à la baisse des dotations de l'Etat, le report de budget n'excédera sans doute pas les 100 000 euros pour l'année prochaine, cette raison pouvant expliquer la diminution du budget prévisionnel de 2016.

2. COMMISSION DES TRAVAUX

Monsieur le Maire énonce les travaux qui ont été proposés lors de la Commission du jeudi 3 mars 2016 :

♦ Projets de travaux de fonctionnement :

	Fonctionnement (TTC)
<u>MAIRIE</u>	
Peinture du bureau des adjoints	2 014,56 €
Peinture du secrétariat	1 930,80 €
TOTAL	3 945,36 €
<u>ECOLE</u>	
Peinture classe CM	6 387,60 €
Peinture classe CE	4 324,60 €
Nettoyage vitres (cantine)	714,00 €
TOTAL	11 426,20 €

<u>SALLE DES FETES</u>	
Réparation toit	9 000,00 €
Nettoyage intérieur	1 000,00 €
TOTAL	10 000,00 €
<u>VESTIAIRES FOOT</u>	
Remplacement vitres	494,92 €
Peinture sols	2213,49
TOTAL	2 708,41 €
<u>EGLISE</u>	
Cage à pigeons (entreprise)	2 000,00 €
<u>SECURITE INCENDIE</u>	2 000,00 €
TOTAL GENERAL	32 079,97 €

Pour les travaux de peinture de la Mairie, il s'agit de profiter du changement de personnel pour essayer de revoir l'organisation et la disposition du secrétariat, mais aussi celle du bureau des Adjointes.

Pour la peinture de l'école, il s'agit de poursuivre les travaux. Ceux-ci représentent un budget important.

Pour la salle des Fêtes, suite à une fuite sur le toit il est nécessaire de le réparer, et d'effectuer un nettoyage complet par une entreprise (gaines de chauffage, dessus du local de cuisine,..).

Pour les vestiaires de football, il s'agit de mettre une peinture sur les sols, et de remettre des vitrages sur les fenêtres (en PLEXI GLASSS).

Virginie GUESDON souligne qu'une fresque a été faite au sein des vestiaires.

Pour finir, il est nécessaire de faire appel à une société afin d'installer des cages à pigeons pour une période de 10 semaines sur le clocher de l'église pour limiter leur dégradations.

Monsieur le Maire explique la difficulté de mettre un budget en fonctionnement plus important.

Jean-Michel SAVARD énumère les locaux qui auraient également besoin d'être rénovés.

♦ Projets de travaux d'investissement :

	Investissement (TTC)
<u>ECOLE</u>	
Remplacement fenêtres 1er étage	6 630,00 €
Interphone - visiophone	2 923,20 €
Gâche électrique	3 000,00 €
Fermeture abris bus + porte sur cour	2 745,67 €
Ordinateurs	2 500,00 €
TOTAL	17 798,87 €
<u>SALLE DES FETES</u>	
Installation barrière - fourniture	700,00 €
Autolaveuse de sol	2 615,00 €
Réfrigérateur	735,00 €
TOTAL	4 050,00 €
<u>CHAMP DE FOIRE</u>	
Installation coffret forain	1 485,96 €

<u>EGLISE</u>	
Poursuite étude de remise en état	12 000,00 €
Portes clocher	1 500,00 €
TOTAL	13 500,00 €
<u>VOIRIE</u>	
Réfection chaussée rue du Moutier entre Mairie et Chevaupierre	20 652,00 €
Rond point église	9 547,20 €
Trottoir sortie May vers cimetière	7 333,20 €
TOTAL	37 532,40 €
<u>MICRO-CRECHE</u>	
Mobilier	1 000,00 €
<u>MAIRIE</u>	
Mobilier	1 500,00 €
<u>RESTAURATION SCOLAIRE</u>	
Four de remise en température	2 724,00 €
TOTAL GENERAL	79 591,23 €

L'installation d'un interphone - visiophone est nécessaire afin d'assurer la sécurité des locaux de l'école pour les allers et venus pour les différents occupants (Education nationale, périscolaire, centre de loisirs...).

Pour la salle des Fêtes, la barrière vers le stade de foot sera reculée après le portail d'entrée de la salle des associations et remplacée par une neuve en bois plus facilement manœuvrable.

Pour le coffret forain, il s'agit de le mettre aux normes et en accessibilité permanente.

Pour l'église, Monsieur le Maire explique qu'il est indispensable d'installer des portes afin d'éviter le passage des pigeons à l'intérieur.

Pour les travaux de voirie, au vu de l'état du trottoir vers le cimetière sa réfection est nécessaire. Gilles COLMANT fait part des autres lieux de réfection.

Pour le lancement de la micro-crèche, la Maire propose de financer du mobilier.

Pour le mobilier de la Mairie, il s'agit d'investir dans un rangement supplémentaire.

Enfin, pour la restauration scolaire, le four de remise en température des plats étant devenu trop petit face au nombre d'enfants, l'achat d'un four plus conséquent est indispensable afin que tout le monde puisse manger à bonne température.

♦ Débat sur les orientations budgétaires :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de définir les priorités en matière de travaux d'investissement, et ne pas effectuer toute la liste précédente.

La Mairie serait en mesure de recourir à un emprunt ou de procéder à la vente de la maison de Vernelle afin de financer les différents travaux. La situation budgétaire permet d'envisager une autre possibilité de financement.

Si les membres du Conseil Municipal sont ouverts à un emprunt, une étude complète pourrait être faite pour l'ensemble de la voirie de May-en-Multien.

Les membres du Conseil Municipal sont en majorité favorables à la vente de la maison de Vernelle et des parcelles de bois du marais.

Cette dernière pourrait être vendue en l'état et les diagnostics seraient effectués en aval.

Ils autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour l'évaluation et la mise en vente de la maison.

Frédéric GRANDSEIGNE et Nathalie MORONVAL rapportent l'état d'urgence à refaire la voirie de la commune.

Nicolas TRIPET soulève également la question du coût de l'église, à long terme, si les travaux sont repoussés. Il fait part de son inquiétude quand à l'entretien et la gestion des locaux de la Mairie (bâtiment administratif et école) qui devient difficile.

Monsieur le Maire revient sur la possibilité d'un emprunt et propose le financement des fenêtres et de la voirie. Celui-ci permettrait à la commune d'effectuer de vrais travaux.

Il souligne le fait que le contrat rural n'existe plus, et qu'il serait plus judicieux d'avoir recours à un emprunt maintenant avant que la trésorerie ne soit trop limitée pour les travaux.

La commune se doit de diminuer son budget de 20 000 euros ou de faire appel à un emprunt.

Il est proposé, pour commencer, d'emprunter 50 000 euros (pour la voirie et toutes les fenêtres).

Frédéric GRANDSEINGE souligne le fait que les taux d'emprunts sont actuellement faibles.

Jean-Michel SAVARD évoque un montant de 16 000 euros TTC, d'après un devis, pour le changement des fenêtres de la salle du Conseil et des escaliers.

Les membres du Conseil Municipal autorise à la majorité (14 voix pour et une abstention) Monsieur le Maire à se renseigner sur un éventuel emprunt.

3. VIDEO SURVEILLANCE

Frédéric GRANDSEIGNE rapporte les multiples rencontres avec l'Adjudant Chef ROITEL portant sur l'intérêt de la vidéo surveillance, et le type de caméra à mettre en place.

Il évoque les lieux d'implantation des caméras :

Il fait remarquer le manque de sérieux des entreprises de ce secteur, il a obtenu un devis pour l'installation et le raccordement de 5 à 6 caméras pour un budget de 25.000 euros.

Au vu des derniers événements survenus sur la commune (vols), il serait nécessaire d'implanter des caméras et judicieux de travailler en collaboration avec les forces de l'ordre sur le sujet.

La vidéo surveillance reste un sujet complexe, il sera évoqué dans les futurs Conseils Municipaux dès lors que Frédéric GRANDSEIGNE disposera de nouvelles informations.

4. COMMISSION PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire, après avoir énoncé tous les membres de cette commission, rappelle la présence d'un cahier des doléances au sein du secrétariat, et des comptes rendus relatifs aux réunions PLU, à disposition du public.

Chaque administré peut faire part de ses requêtes par écrit et seront étudiées lors des réunions.

Un diagnostic et un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été établis et une proposition de zonage a été définie.

Monsieur le Maire indique que le PLU est soumis au SCOT, qui lui-même est soumis au SRDRIF.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un PADD. Celui-ci indique que 46 hectares sont à mutualiser pour le canton de Lizy pour autoriser l'expansion de la zone des Effaneaux.

Les zonages sont divisés en 2 parties :

- Notion de densification : qui relate les terrains non construits et proches des réseaux,
- Notion d'extensification : qui concerne les terrains agricoles ou éloignés des réseaux.

Celui-ci contraint la commune à 50% de densification et 50% d'extensification.

Le Conseil Municipal doit voter sur les hectares de mutualisation à octroyer au SCOT (soit 2,7).

Dans un premier temps il s'agit de s'informer sur les zones retenues.

D'après le SCOT, il faut prévoir un projet d'une quarantaine de logements pour les 30 années à venir.

Francine THIERY et Jean-Paul GARNIER évoquent l'agrandissement de l'école en cas de création des logements.

La commune souhaite répartir les zones :

- conserver un terrain afin d'implanter à terme des commerces (0,5 hectares).
- création d'habitations nouvelles (1,4 hectares)
- création d'équipements communaux (0,3 hectares)

Soit une surface totale de 2,2 hectares.

Un cabinet sera chargé d'évaluer un plan d'aménagement pour ces zones.

Monsieur le Maire propose une mutualisation de 0,50 hectares. Cela au profit de la création des emplois dans la zone d'activité des Effaneaux.

Il insiste sur les participations à la commission PLU afin d'être informé au mieux et pouvoir vérifier l'implantation de chaque terrain dans la zone.

Frédéric LEBON précise qu'un commissaire est en charge du contrôle du PLU avant sa validation définitive.

Sylvie GAYET se propose comme auditeur à la commission PLU.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal sont favorables à la mutualisation de 0,50 hectares pour le SCOT.

Monsieur le Maire fait part d'une réunion publique en septembre 2016.

5. ENTRETIEN SECURITE INCENDIE

Nicolas TRIPET fait circuler un tableau consultatif de 6 entreprises concernant l'entretien et le contrôle du matériel de détection et de lutte contre les incendies, et la formation du personnel à la manipulation des extincteurs.

La société TSI se démarque sur les tarifs pratiqués. Monsieur TRIPET propose d'essayer cette entreprise, qui ne nécessite pas de contrat (leur proposition est de 819,05 euros).

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal sont favorables à la signature du devis avec la société TSI pour l'entretien de la sécurité incendie incluant la formation.

6. DISSOLUTION DU CCAS

Une commune membre d'un EPCI à fiscalité propre qui crée un CIAS, entraîne la dissolution du CCAS et son transfert de compétences relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire fait donc part du transfert de compétences vers la Communauté de Communes, qui sera en charge du traitement de tous les dossiers.

Francine THIERY et Sylvie GAYET s'inquiètent sur le fait que la commune ne sera plus consultée et ne pourra appuyer les dossiers relatifs à l'action sociale.

Francine THIERY est chargée d'apporter des renseignements sur le fonctionnement du CIAS et le traitement des dossiers.

De ce fait, le vote de ce point est reporté.

7. LOCATION DU BATIMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de louer 400 m² du bâtiment communal pour 2 600 euros par an, avec un paiement de 650 euros par trimestre.

Il évoque la possibilité de faire un faux-plafond à l'ancienne cabine de peinture et d'y mettre le matériel de la rue de Crouy. Il est question également de la renforcer afin de retarder d'éventuels voleurs.

Nicolas TRIPET et Frédéric LEBON demandent également la création d'une cloison de séparation du bâtiment, car celui-ci sera partagé avec l'entreprise E.C.T.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le bail de location, à compter du 1^{er} avril 2016.

8. POINTS DIVERS

➤ Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le renouvellement du bail de Monsieur BERJOT seul.

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil que le marché de maintenance de l'éclairage public est repris par la société CITEOS jusqu'au 1^{er} septembre 2016.

➤ Monsieur le Maire évoque la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CCID) qui sera composée de 11 membres.

Pascal MEHEUT et Charles GARNIER se portent volontaires pour en faire partie.

➤ Dans le cadre de l'autorisation de dépôt de terre à Vernelle, Monsieur le Maire signale des problèmes de nettoyage après passage et quelques excès de vitesse, mais aucune plainte n'a été faite par le voisinage.

Frédéric LEBON conseille un contrôle des dépôts et de mettre en place des conditions sur la future autorisation (barrière de dégel, remise en état de la chaussée en cas de dégradation sévère). Un point précis de la chaussée sera surveillé (juste un peu avant l'entrée du dépôt), car celle-ci s'affaisse.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la demande de dépôt de terre.

➤ Compte rendu de l'Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal des CES et de la SES de la Région de Lizy-sur-Ourcq : Nathalie MORONVAL annonce le refus de la Commune de Congis-sur-Thérouanne à verser sa participation financière au Syndicat.

➤ Charles GARNIER est en charge de la vente de la remorque « jaune » à Monsieur LE MAUR.

➤ Remerciement et vœux de Monsieur et Madame REMBERT.

Il a été évoqué la mise en place d'un planning de présence des conseillers lors des permanences des élus les samedis matin en l'absence de Madame TAUPIN, en renfort des Adjointes. Frédéric LEBON doit proposer un tableau que chacun viendra compléter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 24.

Le secrétaire de séance

Frédéric LEBON



Le Maire

Pascal MÉHEUT

